L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, MATIN 13 JUIN.

NOUVELLES DE FRANCE.

Nous avons reçu des journaux de France, allant jusqu'au 10 juin.

Nous lisons dans la *Patrie*:

L'Assemblée a voté hier, par 394 voix contre 240, une loi déclarant démissionnaire et incapable d'être réélu avant un an tout membre d'un conseil général d'arrondissement ou municipal qui aura refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois.

Les élections municipales qui ont eu lieu hier à Lyon sont fort mauvaises. Trente-cinq conseillers radicaux ont été élus et un seul modéré. Ce résultat était prévu.

Les feuilles radicales se hâtent de chanter victoire pour devancer les objections que ne vera va soulever. Leur succès moral et matériel n'est pas contestable, mais ce que nous nions absolument, c'est qu'on puisse en tirer une conclusion politique de quelque valeur.

En effet, l'élection a été faite au moyen des listes électorales dressées par M. Barodet et ses compères; or, personne n'ignore que ces listes exigent une épuration très étendue, très rigoureuse, pour faire disparaître des milliers de noms qui n'y devraient point figurer.

En second lieu, la nouvelle administration départementale et municipale est à ses débuts; elle n'a pu ni régulariser les services, ni établir et développer son influence moralisante; tout s'est donc passé absolument comme si Barodet eût été maire et comme si rien n'était changé.

Les conservateurs l'ont si bien compris, qu'ils se sont abstenus cette fois, comme les précédentes. Les abstentions atteignent un chiffre très élevé. Le scrutin a été absolument abandonné aux masses démagogiques que dirige le comité de Genève et que discipline le club de la rue Grôlée. Il est donc tout naturel que le vote ait été identique à ce qu'il était au temps de M. Thiers, M. Barodet et M. Valentin encourageaient les affirmations soi-disant républicaines de tous les internationalistes lyonnais.

Le gouvernement a eu tort de laisser s'accomplir dans des conditions pareilles une épreuve nouvelle du conseil municipal. Il devait se prévoir le résultat inévitable, il le prévoyait certainement, et d'en ce cas, il n'avait qu'un parti à prendre: celui d'ajourner ce scrutin jusqu'à ce que les conservateurs lyonnais, délivrés de la pression administrative qui les voriasit les rouges, puissent reprendre leur liberté d'action et leur influence.

Il se fait en ce moment dans les rangs des diverses fractions de la gauche un travail assez curieux. Les hommes politiques du centre gauche et de la gauche modérée ont reconnu que les intérêts de la République et ceux de leur opposition systématique périclitaient à être confiés à la direction des chefs radicaux qui, jusqu'à ce jour, plus ou moins ostensiblement, ont mené la bataille. Il s'agirait de ne plus marcher à la remorque des exaltés et de ne les compter que comme un appoint dans certaines circonstances difficiles. Pour arriver à ce résultat, on cherche à donner au centre gauche et à la gauche modérée un chef unique dont le nom, la notoriété, la valeur parlementaire, rallient tous les suffrages, et l'on songe de nouveau à M. Grévy. Des démarches ont été faites dans ce sens auprès de l'honorable ancien président de l'Assemblée, mais jusqu'à présent elles n'ont eu, que nous sachions, aucun résultat définitif. On nous assure qu'avant de répondre, M. Grévy voudrait savoir ce en sont les principaux tentés par les amis de M. Casimir Périer, aux fins de faire revenir à leur ancien rôle quelques députés du centre gauche qui ont passé au centre droit. C'est à l'importance numérique de l'armée dont on lui offre le commandement que M. Grévy subordonnerait son acceptation.

On écrit de Cette, 6 juin, à l'*Union Nationale* de Montpellier:

On commence à se ressentir, dans le monde des affaires, du changement de gouvernement. La confiance renaît tous les jours, les opérations deviennent plus actives. Les ordres se multiplient, et si ceux-ci n'ont à la hausse toujours croissante sur les prix des vins, les expéditions prendraient un développement extraordinaire.

Voici, sur les places occupées aujourd'hui à l'Assemblée par les avant-dernier ministres de M. Thiers, quelques détails intéressants. MM. Dufaure, Teisserenc de Bord et Pothuau avaient, dès le lendemain de leur démission, choisi leur place sur les premiers bancs du centre droit. Après la chute de M. Thiers, et pourvu que le bon Dieu leur aucien chef, ils ont passée au centre gauche.

M. le général de Cissey a pris son siége au centre droit. On sait que M. de Cissey n'a été élu député qu'après avoir été nommé ministre; il n'avait donc pas de place à reprendre, mais une place à choisir.

On lit dans le *Constitutionnel*:

"La discussion sur les traités de commerce aura lieu très prochainement devant l'Assemblée nationale. M. le duc de Broglie aurait, en effet, reçu communication d'une note par laquelle les puissances étrangères demandent à être fixées le plus tôt possible sur les intentions de la France. Le gouvernement prépare à négocier. Le traité a été approuvé de part et d'autre; les puissances étrangères voudraient savoir si le nouveau gouvernement accepte les mêmes principes que le précédent, et s'il est décidé à le soutenir devant l'Assemblée.

"M. le ministre des affaires étrangères, a, paraît-il, demandé à la commission de hâter son travail."

Il est à tort qu'on a dit que M. de Beust avait quitté Paris. Ce diplomate a en successivement, depuis quatre jours, de longues entrevues avec M. Thiers; il a été reçu par le président de la République une seule fois, et a dîné avant-hier chez M. le duc Decazes. M. de Beust ne repartira pour Londres que mardi, où il fera un séjour d'une semaine, après quoi il ne rentra à Vienne, où il passera la durée de son congé.

Nous lisons dans le *Petit Marseillais* que le premier adjoint, remplissant les fonctions de maire de Marseille, vient de refuser d'autoriser, cette année, les processions dans cette ville.

Dans une lettre adressée à M. le préfet, M. Jouset aurait dit qu'il ne pouvait assumer la responsabilité de l'ordre à Marseille et empêcher que des manifestations religieuses ne devinssent le prétexte de manifestations politiques.

M. Limbourg, préfet de Marseille, vient de suspendre M. Marion, maire de Pontvieille, qui s'est refusé à afficher la nomination du maréchal Mac Mahon et sa proclamation.

On nous informe que des poursuites vont être dirigées, à la requête du ministère de la justice, contre différentes autorités locales du Midi qui ont refusé de faire connaître aux populations les changements survenus le 24 mai dans le gouvernement. Il est établi aujourd'hui que plusieurs maires des départements de l'Hérault, du Gard et de l'Aude ont gardé pour eux les dépêches officielles, en refusant de se rendre à l'injonction de l'autorité supérieure, qui a dû faire procéder elle-même à l'affichage des décisions de l'Assemblée nationale.

M. Magne s'est préoccupé, il y a quelques jours, de proposer à la Chambre le retrait de l'impôt qui grève les allumettes.

Cet impôt serait compensé par une combinaison due à l'initiative du nouveau ministre des finances, qu'il doit exposer à l'Assemblée.

Le *Paris-Journal* annonce que plusieurs mêmes d'une haute importance, concernant les journaux étrangers circulant en France, ont été prises, dans la dernière séance du conseil des ministres.

On lit dans le *Soir*:

"Le nouveau cabinet, qui a déjà pourvu à la restauration de la candidature officielle, va, dit-on, prendre sous mesures jour réorganiser sérieusement la presse officieuse. On nous assure que M. Beulé vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire "confidentielle," par laquelle il invite ses agents à lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements les plus détaillés, sur l'état de la presse dans leur département.

"M. le ministre de l'intérieur tient à connaître les propriétaires et les rédacteurs des journaux, leur fortune, leur position, leurs antécédents politiques, afin de se rendre compte par lui-même des forces dont il peut disposer."

SUPPRESSION DU CORSAIRE.—La publication du *Corsaire* a été interdite. Voici le texte de l'arrêté:

Le général gouverneur de Paris, commandant la première division militaire;

Considérant que le journal le *Corsaire* a organisé, sous le nom de "Scrutin des Cinq sous," une souscription qui doit être recueillie par des receveurs institués dans tous les quartiers de Paris, et dont le but réel est de constituer ainsi une véritable association politique permanente et contraire à la loi;

Considérant que le journal le *Corsaire*, par la violence de sa polémique et les doctrines anti-sociales qu'il professe, est une menace incessante contre la paix publique et ne saurait être toléré plus longtemps sans danger pour le pays;

Considérant enfin que le *Corsaire*, après avoir été l'objet d'une suspension, n'en a pas moins persévéré dans ses attaques contre l'ordre établi;

Vu l'avis du conseil des ministres,

En vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état du siège,

Arrête:

Article premier. La publication du journal le *Corsaire* est interdite.

Art. 2. M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 8 juin 1873.

☞ Incroyable! le bon marché du Rbt E. Lee. Chapeaux Panama et paille pour hommes et pour enfants.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 127.

Une Victoire Française.

LE GRAND PRIX DE PARIS.

Course de Boiteux, Mardi.

Première heure.—Dimanche 8 Juin 1873.

Hier j'ai été conté, pour la dix-neuvième fois, le *Grand Prix de Paris*, le *prix d'honneur* de France. Jamais peut-être, en fondation, l'animation n'a atteint le Champ de Mars. Le Longchamp une foule aussi considérable. Toutes les célébrités contemporaines, toutes les membres du Jockey-Club, tout le monde spécial au grand complet. Le *Grand Prix de Paris* peut rivaliser avec les plus brillantes fêtes du Turf. Elle est imposante. Jamais je n'ai vu pareille affluence de monde.

Dès une heure, les grands pavillons, les tribunes, l'enceinte du pesage étaient remplis de spectateurs et surtout de charmantes spectatrices aux merveilleuses toilettes; les retardataires étaient obligés de se tenir debout, perchés sur la pointe des pieds, le cou tendu, cherchant un vide du regard. Que beauté, que jeunesse on se cache! Par un coup d'œil rapide, on embrasse de la tribune, cette foule ressemble à une immense fourmilière; le coup-d'œil est féerique, sur la pelouse, il y a *quarante rangées* de calèches, de victorias, de landaus, de breaks; c'est la cinquième fois que je *assiste* à la lutte de ces chevaux, elle a toujours un grand charme, et tout les mêmes *noms*, il n'y a que la *forme* et la *couleur* des chaperons de changés. Le sportman, en prée aux émotions de la lutte, jetait à peine un œil distrait sur tant de beautés sérieuses.

A midi et demi, le ring était réuni sous le champignon et ressemblait véritablement les hautes; la spéculation a pris d'énormes proportions; on compte qu'un million a été consacré à Chantilly. M. Michel, devenu propriétaire et éleveur dans ces environs de Mouy, certifiait chez les parieurs de Boland, qu'il avait vu galoper, a réalisé une partie de sa fortune qu'il est venu confier sur l'écurie Delamarre et *a gagné plus de deux cent mille francs*; dans un élan de générosité, il vient de commander chez Verdier une *redoute d'honneur* au nom du jokey Carver. Les bookmakers parlaient des sommes considérables contre les chevaux français; de minute en minute, les parieurs allaient jeter un coup d'œil sur les différents champions; les deux chevaux anglais étaient les plus courés.

Au moment où les chevaux se disputèrent le prix d'Armenonville, le président de la République, le duc de Magenta avec *toute sa suite*, est venu occuper l'ancienne tribune impériale. Le maréchal en simple redingote, était accompagné des généraux Vinoy et Lichtenstein, de MM. Buffet, de Broglie, des ambassadeurs de Turquie et de Russie, de M. F. Duval, le nouveau préfet de la Seine, du maréchal Canrobert.

Le maréchal Mac-Mahon, à son entrée, a été salué longtemps par les acclamations de la foule qui se pressait devant la tribune d'honneur. Il a suivi avec intérêt les péripéties des différentes luttes qui se déroulaient devant lui, et le duc de Magenta ne s'est retiré qu'à six heures, avant la dernière course, au milieu d'applaudissements et de cris de: Vive Mac-Mahon!

On écrit de Cette, 6 juin, à l'*Union Nationale* de Montpellier:

La cloche sonne, l'émotion est grande; les Anglaises, toutes charmantes, venues pour assister au triomphe de leurs chevaux, sourirent aux couleurs de M. Merry et de lord Aylesford; les Français, aux couleurs de M. Delamarre.

Dans le galop d'essai, les champions les plus remarquables ont été *Flageolet*, *Apollon*, *Boiard* et *Doncaster*; ce dernier ne montrait pas la même force qu'il y a quelques jours. Après avoir pris la place que la fortune lui avait assignée, les sept concurrents s'avancent solennellement vers le poteau du départ.

Au signal du starter, le peloton s'ébranle dans un admirable départ, qui fait le plus grand honneur à M. d'Etreilla. Apollon, le compagnon de Boiard, fait un effort et prend trois longueurs d'avance. Doncaster et Boiard venaient ensuite, suivis de Franc-Tireur, de Chandos et de Flageolet; Lorvigny, s'étant dérobé, ne continuait pas; au tournant, Apollon a lâché prise et les chevaux sont groupés. En luttant dans la ligne droite, Boiard, le magnifique coursier, donne son effort et bat sur le poteau Flageolet, ce dernier devançant à son tour Doncaster d'une demi longueur.

Des acclamations enthousiastes, des hurrah saluèrent le triomphe des deux chevaux français; l'ovation fut bruyante; des milliers de chapeaux volent en l'air, sans qu'on s'en préoccupe, et sont foulés aux pieds; des cris délirants semblables à ceux qui avaient accueilli la victoire de Vermouth, le père de notre vainqueur, éclatèrent de toute part.

Ce succès est complet, magnifique surtout, pour l'écurie Delamarre, qui a gagné toutes les grandes courses de l'année: *Poule des Produits*, le *Prix de Diane*; *Prix du Jockey Club*, le *Grand Prix*.

La victoire de Boiard est la sixième qui ait été remportée par les chevaux français: les Anglais en ont enlevé quatre seulement.

Boiard est un magnifique cheval de course, d'un superbe mécanisme et d'une grande puissance; il a été monté, dans un style tout à fait irréprochable par Carver, qui recevait les félicitations de tous les gens du sport pour son tact, son habileté.

Les premières courses ont eu lieu au milieu d'une indifférence relative; tout l'intérêt de la journée était pour le grand prix.

Le retour commence aussitôt après la dernière course; qui le dire qu'un instant! mais, par contre, le retour dure deux heures.

Coupléton cette chronique par quelques détails empruntés au *Figaro*:

Avec le maréchal se trouvaient ses officiers d'ordonnance, le marquis d'Abzac, le colonel Robert et le commandant Broye. Bientôt sont arrivés dans la loge Pambasadeur de Russie, bien reconnaissable à son chapeau gris et accompagné de la princesse Orlow, portant une magnifique robe bleu de ciel.

La princesse est restée à côté de la maréchale pendant tout le temps des courses.

Sont venus ensuite:

L'ambassadeur d'Allemagne et la comtesse d'Arnim, la duchesse de Castries, le duc de Broglie, M. Buffet, l'ambassadeur d'Autriche et la comtesse Apponyi, le ministre de la marine et Mme Dompierre d'Hornoy, le maréchal Canrobert, le duc de Bouillerie, le gouverneur de Paris et mademoiselle de Ladmirault, Server-Pacha, M. Ferdinand Duval, préfet de la Seine; M. Léon Renault, le général Clinchant, le général Douay, le général Vinoy, grand chancelier de la Légion d'honneur; le général Martangray, le général de Montauban, M. Pascal de la comédie Française.

Après le Grand-Prix, M. Delamarre a été présenté au maréchal, qui a félicité chaleureusement l'heureux possesseur de Boiard.

Pour donner une idée de la foule qui s'est rendue aux courses, nous pouvons dire que la Compagnie de l'Ouest a transporté plus de 15,000 personnes en dix trains spéciaux, et qu'à la gare Saint-Lazare on avait ouvert dix guichets pour Suresnes.

A quatre heures, la foule s'écoulait bruyante, émue, joyeuse du triomphe du cheval français et saluant d'une dernière et longue acclamation le président de la République et Mme la duchesse de Magenta, aussi rayonnante que la journée brillante qui avait déclaré ce triomphe.

Le mot de la fin des courses, par Jehan Dalter, entendu sur la place de la Concorde:

Un cocher, légèrement ému, fouette son cheval qui n'avance pas.

—Eh! va donc, Doncaster!

Chapeaux de paille d'enfants, pour rien au Rob't E. Lee, coin Royale et St-Louis

UN FAUX MANIFESTE.

Dans son numéro de jeudi, la *Pall Mall Gazette*, publiait le document suivant, soi-disant émané de l'impératrice Eugénie:

Français,

Du fond de mon exil, dans la noble et généreuse Angleterre, où le deuil me retient, je viens faire appel à la noblesse de vos sentiments et à la générosité de vos cœurs. Eh qui la voix du peuple, empereur des Français, l'illustre neveu, Napoléon III, a perdu pour lui comme pour sa dynastie tout droit au trône de France le jour où cette idée vous l'a déposédé. Mais il n'a pas perdu, quoique mort, le droit de solliciter pour son fils la même faveur dont il le jouit pendant vingt années, et qu'il a obtenu jusqu'à vos suffrages. Pendant vingt ans, il n'a voulu qu'une chose,—le bien de la France et sa prospérité. Si vous l'avez gardé vingt ans, c'est que vous avez apprécié l'honnêteté des sentiments qui l'animaient et que les faits ont prouvé que ce désir était trop réel pour que l'ambition y eût part. Une guerre malheureuse vous a fait reporter sur lui tout le poids des malheurs que vous avez soufferts. C'est le sort des élus du peuple de ne se rejouir qu'avec lui, et de ne tomber que par lui.

Le temps, qui adoucit les passions et éclaire les idées, vous prouvera que l'empereur n'a pas été seul responsable de ses maux. Loin de moi la pensée qu'un Français l'ait trahi, mais une trop grande confiance touche à une trahison quand on court l'odieux. La France était trop confiante. Était-ce un crime de la part du seul chef de partager cette confiance? Il a accepté sans hurlurures le décret provisoire qui l'a déposédé, et il a baissé la tête devant la voix du peuple, qui était celle de Dieu. Il est mort, et le vide qu'il a créé se fait sentir davantage chaque jour. Honneur à ceux qui lui sont restés fidèles. Honneur à tous ceux qui, au moment de sa mort l'ont suivi jusqu'à sa dernière demeure, une petite église dans un petit village. A dix heures seulement de ce cette grande capitale qui lui doit ses splendeurs. Honneur surtout à ces milliers de braves ouvriers qui ne sont alors inscrits en témoignage de leur dévouement et de leur intelligente reconnaissance.

Epouse, je courbe la tête sous les décrets qui ont privé l'empereur de ses droits à la souveraineté. Mère, je fais appel au seul droit qui lui restait, en faveur de son fils; et veuve, je prends la défense de l'orphelin, le seul bien que la France m'ait laissé. Quand viendra le moment, et il n'est pas loin, où l'appel sera fait à vos cœurs et à votre raison, souvenez-vous que les Napoléons ont gloriflé la jeunesse française aux quatre coins du globe, et que trop jeune pour avoir pu prendre la responsabilité qui a pesé sur les épaules de son père, mon fils n'a hérité de lui que son désir de voir la France heureuse, prospère et honorée.

Français, pensez à l'orphelin.

Le simple lecture suffirait pour faire concevoir plus que des doutes sur l'authenticité de ce singulier manifeste.

La lettre suivante, insérée dans le *Times* du jour, le déclare en effet absolument apocryphe:

"Monsieur,

La *Pall Mall Gazette* a cru publier un document authentique, mais il est tout simplement apocryphe.

Je vous prie donc obligeamment de vouloir bien publier cette lettre, et je vous offre l'assurance, avec mes remerciements, de ma considération très distinguée.

FRANCESCHINI PIETRI.

Camden-place, Chislehurst, juin 6.

☞ Chapeaux de Panama, à grand sacrifice au Rob't E. Lee.

MORT DE M. VITET.

Nous lisons dans la *France*:

M. Vitet, vice-président de l'Assemblée nationale et membre de l'Institut, est mort avant-hier soir, à onze heures et demie, des suites d'une hémorrhagie dont il avait contracté le germe il y a quinze jours.

Il s'est éteint avec le plus grand courage, après avoir été administré par M. le comte des Missions-Etrangères.

La mort de M. Vitet est une perte pour la politique, mais plus encore pour les lettres. Nous nous bornons aujourd'hui à rappeler les dates de cette vie si bien remplie.

M. Vitet (Louis) était né à Paris en 1802. Destiné d'abord à l'enseignement, M. Vitet débuta dans les lettres à la rédaction du *Globe*, et lorsque arriva la révolution de 1830, il fut porté aux affaires et entra, en 1835, membre du conseil d'Etat, où il demeura jusqu'en 1848. Membre de l'Assemblée constituante, M. Vitet qui déjà, en 1834, avait *été* élu député de Bellême (Seine-Inférieure), représenta ce dernier département à la législature, et fit partie, au 2 décembre, de la réunion de la mairie du dixième arrondissement, dont il fut vice-président. Ces différentes positions n'empêchèrent pas M. Vitet de continuer ses travaux littéraires, dont les principaux sont des *Etudes historiques et littéraires* et des *Etudes sur l'histoire de l'art*.

Déjà membre libre de l'Académie des inscriptions en 1839, M. Vitet entra, en 1846, à l'Académie française, où il occupa le fauteuil de M. Alexandre Soumet.

Sa mort va porter le deuil dans les principales familles du monde orléaniste: il était allié aux de Broglie, aux d'Haussonville, aux Target. Il venait d'être récemment M. Jean-Casimir-Périer.

M. Vitet était l'un des chefs du centre droit dans l'Assemblée actuelle. Elu par le département de la Seine-Inférieure, il fit partie des quinze membres qui accompagnèrent M. Thiers à Paris pour traiter avec l'Allemagne. Il a été le rapporteur de la propositions Rivet. En 1872, il était président de la commission du budget.

M. Vitet assistait à la séance du 24 mai. Il a voté contre M. Thiers.

—Les obsèques de M. Vitet, vice-président de l'Assemblée nationale, membre de l'Académie française, ont eu lieu à Paris, à l'église des Missions-Etrangères, rue du Bac.

L'Assemblée nationale y était représentée: M. Buffet, président; MM. Benoist-d'Azy, Martel, de Goulard, vice-présidents; les secrétaires, les questeurs et la députation tirée au sort dans la séance de vendredi. Il en sont arrivés à la maison mortuaire conduite dans neuf voitures à la livrée du Corps législatif, et précédée par les huissiers.

M. Vitet faisait membre de l'Assemblée et commandeur de la Légion-d'Honneur, un bataillon du 38e de ligne, avec tambours voilés, faisait le service.

Le deuil était conduit par M. Aubry Vitet, accompagné du général baron Chabaud-Latour.

Les cordons du poêle étaient tenus par: MM. Buffet, le duc de Broglie, Benoist-d'Azy, Ancel, pour l'Assemblée nationale; M. Camille Rousset, directeur de l'Académie française; M. Hauréau, président de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

A midi un quart, le service religieux était terminé, et, dix minutes après, on se dirigeait vers le cimetière de Montmartre.

Trois discours ont été prononcés: l'un par M. Camille Rousset, au nom de l'Académie française; l'autre par M. Hauréau, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; le troisième par M. Ancel, au nom de la députation de la Seine-Inférieure. M. Ancel était entendu de tous les députés du département.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

PENSION FRANÇAISE

A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, et avantageusement connu par l'élégante société, s'est, depuis quelque temps, enrichi de propriété sous le nom d'Hôtel Saucier. Le nouveau directeur ne se contentera pas seulement de continuer les anciennes traditions de l'établissement, mais mettra tous ses moyens en œuvre pour plaire à ses clientes. Il leur offre l'hôtel recouvert à neuf, bonne et abondante table, vins exquis, service irréprochable, au prix modéré, etc., etc.

13avril—3m, D&J

Baie St-Louis.

MME L. CHABERT prévient ses amis et connaissances que le bruit qu'elle a fait courir pour la réception des pensionnaires qui voudraient désormais prendre place à la table d'hôte, est dénué de fondement. Mme Chabert, Baie St-Louis.

1 juin—1m—m,j,d.

SOURCES DE CRAB ORCHARD,

1873.....KENTUCKY.....1873

A six milles de Louisville, sur l'embranchement Knoxville du chemin de fer de L. et N.

L'HOTEL EST OUVERT.

Prix de la pension, $12 par semaine.

EN JUIN et en SEPTEMBRE.

Le 1er Juillet, notre nouvel hôtel en briques, où l'on trouvera tous les agréments modernes, l'eau, le gaz, etc., sera ouvert, et rien n'aura négligé pour assurer le confort des pensionnaires.

La saison finira le 1er septembre, en tant qu'il s'agit de l'hôtel. Le 15 septembre, l'Institut de demoiselles, d'Orchard Springs, s'ouvrira sous la direction du professeur J. F. P. TARRANT et de madame son épouse, Mme Mme PIANON de la Société d'Orléans, le plus habile tenor et le maître de danse le plus renommé de l'Ouest, ainsi que des professeurs compétents et à jeun.

Tous les jours, il y a régulièrement tous les trains, et un omnibus conduit des voyageurs de l'HOTEL DE CRAB ORCHARD, à SAVOYE.

MM. BLAKE, SAVOYE & CO.

Crab Orchard, Ky.

31 mai—1m—Mar, Jeu, Sam—V et C

HOTEL MILLER, 27, 29 et 41, Quest 26e rue, ville de New-York.—Des appartements élégants pour famille et des chambres séparées, au rez-de-chaussée, avec ou sans pension, dans une localité de premier ordre, près de la place Madison, à 20 minutes du Parc central. Adresse E. P. MILLER, 27 West, 26e Rue, N. Y.

19juin—4t,M.V.D.

CRESCENT HOTEL,

BAIE ST-LOUIS, Miss.

J'ANNONCE avec plaisir à mes amis, à mes anciens pensionnaires et au public en général que l'ex-Crescent, cet hôtel populaire, pour la saison d'été de 1873.

Le Crescent Hotel sera non seulement tenu sur le pied qui lui a valu la réputation qu'il mérite si bien, mais je ne négligerai rien pour en faire un établissement supérieur à tous les établissements de ce genre.

La table sera de tout de tout ce que le marché pourra offrir de mieux. Les trains d'omnibus seront mêmes. Promenades, promenades en bateaux, et en tout temps.

Je sollicite de mes amis et visiteurs le patronage dont ils m'ont honoré dans le passé.

JOHN W. TOULMY.

Pension Française,

TENUE PAR MADAME TASSET,

107.....rue de la Douane.....107

CETTE pension est fort avantageusement connue depuis la population française et créole de la ville, ainsi que des habitants de la campagne. L'entrée de la saison d'été, Mme TASSET tient à rappeler à ses nombreux clients, ainsi qu'à public, qu'on trouvera, comme toujours, à un prix modéré, tout le confort désirable, d'excellentes chambres meublées et une bonne cuisine. 8 juin—1m.

Pension Privée

A LA BAIE ST. LOUIS.

MADAME BOULANGÉ a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'hôtel et avantageusement connu sous le nom de MADAME BOULANGÉ est maintenant ouvert. Madame Boulangé s'efforcera de mériter le bienveillant patronage qu'on lui a toujours accordé, et ne ménagera ni vant aucune dépense qui pourrait assurer le confort de ses pensionnaires. 28 mai—1m

HOTEL BOULO,

A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année.

A l'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à ses nombreux clients et amis que rien qu'au public, que son établissement réunit des conditions de confortable exceptionnelles.

Chambres propres et bien meublées, salle à manger vaste et parfaitement aérée, cuisine excellente pour ne pas dire sans pareille, et des conditions où ne peut plus raisonnables, voilà ce que trouveront à l'hôtel Boulo les personnes qui voudront bien y descendre. 16 mai—1m

HOTEL SHADY GROVE.

A BILOXI, Mississippi.

MURRAIN RAMBAUT annonce à ses amis d'ici, l'HOTEL connu sous le nom de SHADY GROVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain.

Mr. Rambaut sollicite la continuation de vos sympathies qui le rendent à accorder du dans le passé. Il fera des efforts nouveaux pour rendre digne des conditions sérieuses les plus avantageuses. 27 avril—6m

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE,

TENU PAR J. FACTEAU,

(Successeur de Louis J. BONAY)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

19avril—3m

Restaurant Cosmopolitain,

12 et 14.....RUE ROYALE.....12 et 14

Entre les Rues Conti et Dauphine.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouve tout ce qui se trouve dans un bon restaurant, et on y trouve ce qui ne se trouve pas ailleurs, le bon marché.

Il y a des salons particuliers et spacieux. Chambres élégamment meublées, à louer à de bonnes conditions.

Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

1juin—1m.m

SPECTACLES, &c.

LA Grande Tragédienne Lucrétia

LETHIE

Dans le rôle de Marguerite du

ROI RENÉ, DRAME

—AU—

THÉATRE DES VARIÉTÉS,

Le Vendredi soir, 13 Juin 1873.

Prix de Bilet: $1.

8juin—2

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles,

Est ouvert tous les soirs, pour les gentlemen seulement. Un Docteur est toujours présent pour donner des conseils aux personnes de jeune et moyenne jeunesse. On trouvera trois de Paris, le prix en est de 25 cents. *Prudence* est la mère de la Sagesse. Le Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. 9déc—1an

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusement d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS

MY BAR.

Restaurant et bars pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du bon frais.

Les bons de la saison toujours connaissant sur les prix des vins, les expéditions prendraient un développement extraordinaire.

Voici, sur les places occupées aujourd'hui à l'Assemblée par les avant-dernier ministres de M. Thiers, quelques détails intéressants. MM. Dufaure, Teisserenc de Bord et Pothuau avaient, dès le lendemain de leur démission, choisi leur place sur les premiers bancs du centre droit. Après la chute de M. Thiers, et pourvu que le bon Dieu leur aucien chef, ils ont passée au centre gauche.

M. le général de Cissey a pris son siége au centre droit. On sait que M. de Cissey n'a été élu député qu'après avoir été nommé ministre; il n'avait donc pas de place à reprendre, mais une place à choisir.

On lit dans le *Constitutionnel*:

"La discussion sur les traités de commerce aura lieu très prochainement devant l'Assemblée nationale. M. le duc de Broglie aurait, en effet, reçu communication d'une note par laquelle les puissances étrangères demandent à être fixées le plus tôt possible sur les intentions de la France. Le gouvernement prépare à négocier. Le traité a été approuvé de part et d'autre; les puissances étrangères voudraient savoir si le nouveau gouvernement accepte les mêmes principes que le précédent, et s'il est décidé à le soutenir devant l'Assemblée.

"M. le ministre des affaires étrangères, a, paraît-il, demandé à la commission de hâter son travail."

Il est à tort qu'on a dit que M. de Beust avait quitté Paris. Ce diplomate a en successivement, depuis quatre jours, de longues entrevues avec M. Thiers; il a été reçu par le président de la République une seule fois, et a dîné avant-hier chez M. le duc Decazes. M. de Beust ne repartira pour Londres que mardi, où il fera un séjour d'une semaine, après quoi il ne rentra à Vienne, où il passera la durée de son congé.

Nous lisons dans le *Petit Marseillais* que le premier adjoint, remplissant les fonctions de maire de Marseille, vient de refuser d'autoriser, cette année, les processions dans cette ville.

Dans une lettre adressée à M. le préfet, M. Jouset aurait dit qu'il ne pouvait assumer la responsabilité de l'ordre à Marseille et empêcher que des manifestations religieuses ne devinssent le prétexte de manifestations politiques.

M. Limbourg, préfet de Marseille, vient de suspendre M. Marion, maire de Pontvieille, qui s'est refusé à afficher la nomination du maréchal Mac Mahon et sa proclamation.

On nous informe que des poursuites vont être dirigées, à la requête du ministère de la justice, contre différentes autorités locales du Midi qui ont refusé de faire connaître aux populations les changements survenus le 24 mai dans le gouvernement. Il est établi aujourd'hui que plusieurs maires des départements de l'Hérault, du Gard et de l'Aude ont gardé pour eux les dépêches officielles, en refusant de se rendre à l'injonction de l'autorité supérieure, qui a dû faire procéder elle-même à l'affichage des décisions de l'Assemblée nationale.

M. Magne s'est préoccupé, il y a quelques jours, de proposer à la Chambre le retrait de l'impôt qui grève les allumettes.

Cet impôt serait compensé par une combinaison due à l'initiative du nouveau ministre des finances, qu'il doit exposer à l'Assemblée.

Le *Paris-Journal* annonce que plusieurs mêmes d'une haute importance, concernant les journaux étrangers circulant en France, ont été prises, dans la dernière séance du conseil des ministres.

On lit dans le *Soir*:

"Le nouveau cabinet, qui a déjà pourvu à la restauration de la candidature officielle, va, dit-on, prendre sous mesures jour réorganiser sérieusement la presse officieuse. On nous assure que M. Beulé vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire "confidentielle," par laquelle il invite ses agents à lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements les plus détaillés, sur l'état de la presse dans leur département.

"M. le ministre de l'intérieur tient à connaître les propriétaires et les rédacteurs des journaux, leur fortune, leur position, leurs antécédents politiques, afin de se rendre compte par lui-même des forces dont il peut disposer."

SUPPRESSION DU CORSAIRE.—La publication du *Corsaire* a été interdite. Voici le texte de l'arrêté:

Le général gouverneur de Paris, commandant la première division militaire;

Considérant que le journal le *Corsaire* a organisé, sous le nom de "Scrutin des Cinq sous," une souscription qui doit être recueillie par des receveurs institués dans tous les quartiers de Paris, et dont le but réel est de constituer ainsi une véritable association politique permanente et contraire à la loi;

Considérant que le journal le *Corsaire*, par la violence de sa polémique et les doctrines anti-sociales qu'il professe, est une menace incessante contre la paix publique et ne saurait être toléré plus longtemps sans danger pour le pays;

Considérant enfin que le *Corsaire*, après avoir été l'objet d'une suspension, n'en a pas moins persévéré dans ses attaques contre l'ordre établi;

Vu l'avis du conseil des ministres,

En vertu des pouvoirs que lui confère la loi du 9 août 1849 sur l'état du siège,

Arrête:

Article premier. La publication du journal le *Corsaire* est interdite.

Art. 2. M. le préfet de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 8 juin 1873.

☞ Incroyable! le bon marché du Rbt E. Lee. Chapeaux Panama et paille pour hommes et pour enfants.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 127.

ALBIN SCHWREAU. CHARLES T. DUGARDO PIERRE CHABITES.
WILLIAM T. REPP. HERBERT MERILLE.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Cordials, &c.

9 COURT WILLIAM ST., NEW YORK.

No. 8 & 10 [illegible] ST. NEW ORLEANS.

Pharmacie.

M. E. GELBERT s'honore d'informer à ses Messieurs à la Rue St. Louis, Nlle-Orléans, qu'il est prêt à recevoir ses ordres, ce qu'il est prêt à faire, le jour comme la nuit, à toutes les demandes qui pourront lui être faites. 23 mai—1m

Meubles! Meubles!

LIQUIDATION POSITIVE

Pour cause de changement d'affaires.

M. BARNETT,

40.....Rue St. Louis.....40

Invite en bonhomme: clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter à ses magasins les articles ci-dessous, à des prix défiant toute concurrence.

Meubles de chambre à coucher, en bois de rose et noyer, et noyer. Meubles de table à manger, en noyer et en chêne; Bureaux, armoires, tables de bord, Tables, Chaises, bois de lits en noyer, noyer, et en chêne; Matelas, Sofas, Fauteuils, et autres articles.

Venez voir avant d'acheter ailleurs.

23 mai—1m

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL &